

CPU : désignation des présidents des quatre comités pour 2019-2020

Paris - Publié le jeudi 24 janvier 2019 à 18 h 31 - Mouvement n° 138461

Les présidents des quatre comités de la CPU sont désignés, annonce la conférence le 24/01/2019.

- Le comité Europe sera présidé par [Patrick Lévy](#), président de l'Université Grenoble Alpes, succédant à [Carle Bonafous-Murat](#), ancien président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle.
- Le comité transition écologique et énergétique sera co-présidé par [Annick Allaigre](#), présidente de l'Université Paris 8, et [Jean-Marc Ogier](#), président de l'Université de La Rochelle, succédant à [Olivier Laboux](#), président de l'Université de Nantes.
- Le comité numérique sera co-présidé par [Alain Bui](#), président de l'Université Versailles Saint-Quentin, et Jean-Marc Ogier, succédant à Patrick Lévy.
- Le comité communication et attractivité des universités sera présidé par [François Germinet](#), président de l'Université de Cergy Pontoise, succédant à [Fabienne Blaise](#), ancienne présidente de l'Université Lille 3 SHS.

La CPU dresse aussi les principaux enjeux de chacun de ces comités. Ainsi pour le comité Europe, « impulsée par [Gilles Roussel](#), élu président de la CPU en décembre 2016, qui entendait placer l'Europe au cœur des priorités de la CPU », il s'agit « face aux défis majeurs relatifs aux questions européennes, particulièrement ceux de la constitution d'universités européennes ou encore d'Horizon 2020, (...) de réagir vite sur les sujets d'actualité européens en associant la recherche, la formation et l'innovation », et d'« œuvrer aussi à la concertation entre la CPU et ses homologues européennes ».

Ces nominations font suite à l'élection d'un nouveau bureau, des présidents de commissions et des administrateurs de la CPU, le 20/12/2018.

Les enjeux pour les trois autres comités

Le comité transition écologique

« Créé en 2013, il associe des présidents d'université, des responsables en charge du développement durable, de la responsabilité sociétale, du patrimoine ou de la qualité, des vice-présidents et chargés de mission issus des établissements membres de la CPU, ainsi que des invités permanents.

Ses missions sont multiples :

- conforter l'implication de la CPU dans les dispositifs de valorisation des réalisations des établissements ;
- consolider et élargir la sphère d'influence de la CPU auprès des parties prenantes ;
- valoriser les actions des établissements par la production de guides et supports nationaux, ainsi que des rencontres ;
- sensibiliser aux enjeux du développement durable, de la responsabilité sociétale et du patrimoine. »

Le comité numérique

« Alors que les universités devaient déjà faire face à une multiplication des usages du numérique dans des fonctions comme la documentation, la pédagogie, la recherche, les systèmes d'information et les réseaux ou encore les métiers de gestion et de management, la CPU a identifié le numérique comme un levier de changement et un chantier d'investissement durable et créé le comité en 2012.

Il s'agit en effet de faire des établissements de véritables acteurs de la mutation issue de la généralisation des outils numériques, ce qui suppose un travail de veille, d'anticipation et de réflexion sur ses impacts, que ce soit en termes organisationnels ou culturels. »

Le comité Communication et attractivité des universités

« Créé en octobre 2017, le comité propose aux présidents d'université un espace de réflexion et d'échange sur l'image de l'université dans l'espace public et sur les enjeux de la communication pour leur établissement.

En 2018, les objectifs du comité se sont focalisés sur la perception de la société sur l'université, avec l'invitation de personnalités du monde de l'enseignement, des médias et de la sphère socio-économique. Dans le cadre du comité se structurent également des actions de formation en communication et un travail autour d'actions de communication nationales. »

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »